

Il s'agit d'une vaccination soumise au règlement sanitaire international.

Elle doit être pratiquée dans un centre agréé de vaccination. Elle doit être portée sur un carnet international mentionnant votre nom, prénom, sexe, âge, votre signature, la date de l'injection, le nom et la signature du médecin vaccinateur, le numéro du lot du vaccin injecté, la dénomination du centre. Cette vaccination est indispensable médicalement pour se rendre en Afrique ou en Amérique intertropicales où la fièvre jaune, maladie fatale dans la moitié des cas, risque de se transmettre par piqûre d'insecte. De nombreux états situés dans ces zones géographiques exigent d'ailleurs cette vaccination à l'entrée sur leur territoire. C'est la raison pour laquelle le certificat de vaccination doit toujours accompagner le passeport. Cette vaccination est également parfois exigée par certains états d'Asie du sud-est, malgré l'absence de cette maladie, si vous arrivez d'un pays d'Afrique ou d'Amérique où la maladie existe.

Cette vaccination, qui ne comporte qu'une injection, doit être faite au moins 10 jours avant de partir. Elle est valable à vie dès l'âge de 2 ans du sujet vacciné.

CHEZ L'ENFANT, un délai d'un mois entre la vaccination rougeole et fièvre jaune est recommandé.

LES EFFETS SECONDAIRES POSSIBLES DE CETTE VACCINATION :

En cas de prise de **médicaments anticoagulants**, l'injection intra-musculaire du vaccin peut provoquer un hématome. Il est donc important de signaler la prise de ce type de médicaments.

Une **réaction fébrile** accompagnée de courbatures et de maux de tête peut se produire entre les 4ème et 7ème jours suivants la vaccination. Elle survient en moyenne **une fois sur dix**. Cette réaction ne dure en général **pas plus de 48 heures**.

Des effets indésirables plus sévères sont exceptionnels (2 pour 100.000) mais plus volontiers observés après l'âge de 60 ans en particulier quand il existe des maladies associées.

LES CONTRE-INDICATIONS A CETTE VACCINATION :

L'allergie à l'œuf et l'intolérance au fructose
Tout traitement ou maladie diminuant les défenses immunitaires de l'organisme, par exemple :
les corticoïdes, le méthotrexate, une chimiothérapie, une radiothérapie
une infection par le VIH quand les lymphocytes CD4 sont inférieurs à 200/mm³, une ablation du thymus
Une maladie évolutive
La grossesse (cette contre-indication est toutefois relative et une vaccination faite au cours d'une grossesse méconnue ne justifie pas une interruption de grossesse)
L'enfant de moins de 9 mois

Dans ces circonstances et si vous souhaitez quand même vous rendre dans ces zones géographiques, un **certificat de contre-indication temporaire ou définitif** doit vous être délivré par le centre de vaccination. Ce certificat ne constitue pas cependant une garantie absolue de pouvoir entrer dans le pays de destination si celui-ci exige la vaccination

Source : Service de médecine interne et des maladies infectieuses - 08/04/2019

COORDONNÉES

COORDONNATEUR
DU CENTRE DE VACCINATIONS
INTERNATIONALES

ÉQUIPE

RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT
Hôpital Robert Debré
Centre de vaccinations
internationales

Pr Firouze BANISADR
fbanisadr@chu-reims.fr

Dr Maxime HENTZEIN
Dr Yohan NGUYEN
Infirmières : Magali THIBAUT/ Astrid LEGALL

Au 03 26 78 94 79 :

- Les lundis et mardis de 9h à 12h
- Les vendredis de 9 à 12h

En dehors de ces horaires, il est possible de nous contacter via cette adresse mail : cvi@chu-reims.fr